

RÉUNION D'INFORMATIONS

Sécurité des enfants dans les accueils périscolaires

Lundi 6 juillet 2026
18h30 Salle Aimé-Mireur



1/ Notre procédure de recrutement

1. Évaluation amont

- **Examen minutieux** : Analyse systématique du parcours (CV), des expériences d'encadrement de mineurs et de la cohérence de la candidature.
- **Vérification des diplômes** : Contrôle réglementaire et rigoureux de l'authenticité de tous les diplômes requis.
- **Entretien individuel** : Évaluation des aptitudes pédagogiques, de la posture professionnelle et du sens éthique.

2. Triple verrou légal

- **Casier judiciaire** : Vérification systématique de l'absence de mentions au bulletin numéro 2 (B2).
- **Plateforme TAM** : Déclaration en ligne obligatoire identifiant les agents suspendus par l'État qui exerce un contrôle des fichiers :
 - Des cadres interdit d'exercer auprès des mineurs
 - FIJAISV (fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes)

3. Engagement & Suivi

- **Contrôles réitérés** : Vigilances et vérifications administratives renouvelées chaque année et avant chaque période de vacances.
- **Charte de l'animateur** : rédigée en 2019, signée à l'embauche et disponible sur le site de la ville.
- **Formations régulières (directeurs et adjoints)** :
 - 3 jours de formations sur les Violences et le harcèlement sexiste
 - Journée « posture » proposée par le SDJES

Un cadre renforcé : Les directeurs d'accueils de loisirs rappellent de manière continue et formalisée les règles de sécurité physique et morale de la Charte à l'ensemble des équipes opérationnelles sur le terrain.

2/ Procédure communale en cas de signalement



Équilibre et rigueur de notre cadre d'intervention : Un soutien absolu aux familles et aux enfants d'une part, tout en respectant scrupuleusement la présomption d'innocence requise par notre État de droit d'autre part. Nous restons aux côtés des familles concernées et en lien régulier avec elles.

3/ En matière de communication sur la situation

Respect de la vie privée de l'enfant et des familles

- Protéger l'intimité et la dignité des enfants et de leurs familles qui traversent une épreuve d'une sensibilité extrême.
- Nous sollicitons l'accord de la famille pour rendre la situation publique.

Préservation de la qualité de l'enquête

- Éviter la diffusion de rumeurs, d'interprétations et de commentaires hâtifs dans l'espace public qui perturbent le travail d'investigation.
- Cette réserve stricte répond directement aux exigences de la Brigade des Mineurs pour sécuriser la recevabilité et la qualité des auditions.

Responsabilité : Cette discrétion n'est en aucun cas un manque de transparence. Elle procède d'un devoir supérieur de protection des enfants pour laisser la justice instruire le dossier dans les meilleures conditions.

Situation actuelle & Actions de terrain à venir

Dialogue direct constant

Lien initial maintenu avec la famille concernée. Rencontre des parents demandeurs et des associations de parents d'élèves.

Écoute dédiée

Activation de l'adresse mail dédiée pour centraliser les échanges : **questions-periscolaire@vincennes.fr**.

Visibilité accrue

Affichage de l'organigramme nominatif complet à l'entrée de chaque école et port obligatoire du badge pour tous les agents dès que possible.

Soutien interne

Cellule psychologique proposée aux agents périscolaires de l'établissement concerné.

Information transparente

1 courrier général envoyé aux familles de la ville (Lettre des écoles du 02/07) + 2 mails de suivi ciblés aux parents de Simone Veil.

L'École des Parents et conférences

Organisation de conférences (ex : association e-enfance organisée à l'auditorium "enfants et écrans") et ateliers de l'École des parents.

Diffusion de notre procédure

Remise d'un document explicatif au format papier à l'ensemble des parents d'élèves de la collectivité dès la rentrée prochaine.

Demande à l'IEN (récemmmment nommée, rencontre prochaine) de veiller à la réalisation effective du programme « éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité » ou appel à des associations (e-enfance, Enfance et partage). A voir sur le temps périscolaire.

4/ Outils pour dialoguer avec les enfants

Supports Audiovisuels

- « **Tu dis, tu stoppes !** » : Émission de télévision éducative sur France TV, conçue pour sensibiliser les enfants à l'importance de la parole et de l'écoute.
- **Vidéos sur le consentement** : Contenus animés ludiques et didactiques accessibles via le portail parent **momes.parents.fr** pour aborder ce sujet complexe avec des mots simples.

Programmes Préventifs : “Colosse aux pieds d’argile”

- « **Le permis de prudence** » : Programme officiel
- **Sensibilisation active** : Aide à la prévention des violences sexuelles, du harcèlement et du bizutage.
- **Autoprotection** : Apprend aux enfants et adolescents à identifier concrètement les situations à risque et à poser leurs limites de manière sécurisante.

Lectures Recommandées

- « **Mon corps est à moi** » (Licia Chery, coll. *Les Aventures de Tichéri*) : Un ouvrage de référence pour parler avec clarté et bienveillance du sujet sensible des attouchements.
- « **Mon corps à moi !** » (Elise Gravel) : Un album coloré et positif pour aider les enfants à s'approprier le concept d'intégrité corporelle et de consentement dès le plus jeune âge.

Faciliter le dialogue familial : Ces ressources éprouvées sont à la disposition des familles pour entamer de manière sereine, respectueuse et constructive le dialogue autour de la prévention et du respect du corps.